COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Stratégie portuaire européenne : Ports de France salue les conclusions du Conseil de l'Union européenne et appelle à une mise en œuvre ambitieuse

11 juin 2026

Ports de France accueille favorablement l'adoption, le 8 juin 2026, des conclusions du Conseil de l'Union européenne sur la stratégie portuaire européenne. Ce texte constitue une étape importante dans la reconnaissance du rôle stratégique des ports européens au service de la compétitivité, de la transition énergétique, de la résilience économique et de la sécurité de l'Union européenne.

Les conclusions adoptées par les États membres confirment plusieurs orientations défendues par Ports de France depuis la publication de la stratégie portuaire européenne par la Commission le 4 mars dernier. Elles témoignent d'une compréhension croissante du rôle joué par les ports dans les politiques européennes de transport, d'énergie, d'industrie, de sécurité et de défense.

Sandrine Gourlet, Présidente de Ports de France, déclare :

« *Les conclusions du Conseil de l'Union européenne constituent un signal politique positif pour les ports européens. Les États membres reconnaissent que les ports ne sont plus uniquement des infrastructures de transport mais des actifs stratégiques indispensables à la compétitivité, à la souveraineté industrielle, à la transition énergétique et à la résilience de l'Europe.* »

Ports de France se félicite notamment de plusieurs orientations fortes portées par les États membres.

Le Conseil reconnaît explicitement la nécessité de préserver des **conditions de concurrence équitables avec les ports de pays tiers et appelle à lutter contre les distorsions de concurrence résultant des asymétries réglementaires**. Cette orientation est essentielle alors que les ports européens sont confrontés à une concurrence internationale croissante.

Les conclusions apportent également un soutien important aux **investissements portuaires**. Les États membres invitent la Commission à adapter le règlement général d'exemption par catégorie afin d'augmenter les seuils, les intensités d'aide et le champ des investissements pouvant bénéficier d'un soutien public simplifié. Ils reconnaissent également l'importance du financement des infrastructures portuaires de base, notamment les dragages, les accès nautiques, les quais, les infrastructures énergétiques et les connexions multimodales.

Ports de France salue également la volonté exprimée par le Conseil de **préserver la diversité des modèles européens de gouvernance portuaire**. Les conclusions rappellent clairement que les compétences nationales en matière de gouvernance, de concessions et de gestion foncière doivent être respectées dans les futures initiatives européennes.

UNION DES PORTS DE FRANCE - Siège social - 8, Place du Général Catroux – 75017 PARIS – Téléphone : (33) 01 42 27 52 62 – Télécopie : (33) 01 47 64 13 35 – e-mail : portsdefrance@port.fr – www.port.fr

Les États membres reconnaissent par ailleurs le **rôle central des ports dans la transition énergétique européenne**. Les conclusions soutiennent le développement de l'alimentation électrique à quai, des carburants alternatifs, des nouvelles infrastructures énergétiques et des écosystèmes industriels portuaires nécessaires à la décarbonation de l'économie européenne.

Ports de France accueille également très favorablement les **références explicites aux impacts potentiels du système européen d'échange de quotas d'émission (ETS) sur la compétitivité des ports européens**. Le Conseil reconnaît les risques de détournement de trafic, de fuite de carbone et de délocalisation des investissements et invite la Commission à proposer des mesures correctrices ciblées, notamment pour les activités de transbordement.

« *La reconnaissance des effets potentiels de l'ETS sur la compétitivité des ports européens constitue une avancée importante. À quelques semaines de la révision du dispositif, il est essentiel que la Commission européenne apporte des réponses concrètes afin de préserver des conditions de concurrence équitables avec les ports voisins de l'Union* », souligne Sandrine Gourlet.

Ports de France se félicite enfin de la **place accordée à la sécurité, à la résilience et à la mobilité militaire dans les conclusions du Conseil de l'Union européenne**. Les ports sont désormais reconnus comme des infrastructures critiques contribuant à la sécurité économique, énergétique et stratégique de l'Union.

La publication des conclusions du Conseil ouvre désormais une nouvelle phase de travail. Ports de France poursuivra son dialogue avec les institutions européennes afin que les futures initiatives découlant de la stratégie portuaire européenne se traduisent par des mesures concrètes en faveur de la compétitivité, de l'investissement, de la simplification réglementaire et de la décarbonation du secteur portuaire.

Ports de France (UPF), l'association portuaire française, représente 48 membres actifs réunissant des organismes de gestion portuaire commerciale et de pêche, tant en France continentale qu'en outre-mer.

Contact :
Ports de France - 8 place du Général Catroux - 75017 PARIS
+33 1 42 27 52 26 - portsdefrance@port.fr
X : @portsdefrance